

LIMOGES, le 29 avril 2019



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Vienne et ses partenaires, ont le plaisir de vous annoncer la mise en place du nouveau

### Point d'Accès au Droit Entreprises et Salariés.

La signature de la convention constitutive de ce nouveau point d'accès au Droit a eu lieu à l'occasion de l'audience solennelle de la Cité Judiciaire de Limoges, le 21 janvier 2019.

Créé dans chaque département le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (**CDAD**) a pour objectif d'associer différents partenaires pour mettre en œuvre une politique locale d'accès au droit. Depuis 1992, le CDAD de la Haute-Vienne permet à toutes personnes, et notamment aux plus démunis, de bénéficier d'informations ou de consultations juridiques, d'une aide pour accomplir des démarches en vue de l'exercice d'un droit, d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Ainsi le CDAD de la Haute-Vienne a réparti différents points d'accès au droit sur le département et l'agglomération de Limoges, chaque dispositif répondant à des thématiques différentes.

L'objectif du Point d'Accès au Droit Entreprises et Salariés est d'accueillir les entreprises, les entrepreneurs, les micro-entreprises, les employeurs familiaux ou les salariés dans le cadre d'une demande portant sur du droit social ou des matières périphériques.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Vienne organisera des permanences tenues alternativement au sein de la Maison de l'Avocat, de la DIRECCTE, de la Chambre de l'Agriculture, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et du Café-bureau la GIRAFFE (espace de travail multi-usages à Limoges). Se déroulant une fois par mois, sauf durant le mois d'août, les usagers auront l'opportunité de s'y entretenir avec un avocat spécialisé et un professionnel de la DIRECCTE.

CONTACT : [cdad-haute-vienne@justice.fr](mailto:cdad-haute-vienne@justice.fr)

